



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 novembre, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT THIBAUD DE COUZ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Après convocation légale, sous la présidence de M. BLANQUET Denis, Le Maire.

Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

MMs : RICARD Olivier, BUFFET Gilbert, BERNARD Jacky, BUSSIERE Gérald, DONNIER-VALENTIN Éric, QUIDOZ Florent.

Mmes : ZANNA Maryline, LAPERRIERE Jenny, GIMAT Esther, JEANTON Hélène,

Absentes excusées : Mmes MAZZONI-BOUSSEMART Magali, RAT-PATRON Alexandra.

Absent : M COLLY Alexandre.

Mme GIMAT Esther a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

2024-11-061 – Coupe affouagère année 2024-2025

Monsieur Gilbert BUFFET, Adjoint au Maire explique au conseil que la coupe affouagère année 2024/2025 se fera sur la parcelle n° 35. Le tirage au sort des lots a eu lieu le lundi 4 novembre 2024. Le délai d'exploitation se terminera le 15 juin 2025.

Il propose de nommer comme garants

- M. BUFFET Gilbert
- Mme RAT-PATRON Alexandra
- M. BRISA Alain
-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la nomination comme garants de :
 - M. BUFFET Gilbert
 - Mme RAT-PATRON Alexandra
 - M. BRISA Alain

2024-11-062 – Convention SPA – année 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la convention signée avec la société protectrice des animaux (SPA) concernant tous animaux de compagnie errants ou trouvés en état de divagation va arriver à échéance.

Il fait part au Conseil du maintien de la participation de la commune par habitant, équivalent à 0.85 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte de renouveler la convention avec la SPA ainsi que la cotisation a réglée soit 0.85 €/ 1 103 habitants soit un coût total pour l'année 2025 de 937.55 €.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2024-11-063 - Autorisation de demande de subvention au titre de la DETR-DSIL 2025 pour la rénovation énergétique du bar-restaurant « le Relais des Alpes » et de son logement associé

Monsieur le Maire réaffirme les différents travaux que nécessite le bar-restaurant « le Relais des Alpes » en vue des travaux de réhabilitation complète pour améliorer la performance énergétique du bâtiment et du logement, avant de le remettre en location.

Le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre s'élève à 62 677.50 € HT soit 75 213 € TTC.
Le coût prévisionnel des travaux (du lot 1 à 8) représente 560 760.79 € HT soit 656 730.77 € TTC

Soit un coût total pour l'opération de **623 438.29 € HT** (731 943.77 € TTC)

Monsieur le Maire précise les différents crédits sollicités :

SUBVENTION PUBLIQUES		
Organismes	Montant sollicitée	Montant validée
Etat (fonds vert)	75 000 €	105 000 €
La Région	100 000 €	96 821 €
SDES	70 000 €	77 199.50 €
Département	25 000 €	En cours
Fonds européen Leader	30 000 €	En cours
Etat (DETR-DSIL)	90 000 €	
SOUS TOTAL SUBVENTIONS	390 000 €	279 020.50 €
SUBVENTION NON PUBLIQUES		
Emprunt	250 000 €	250 000 €
Fonds propres	91 943.77 €	91 943.77 €
SOUS TOTAL	341 943.77 €	341 943.77 €
TOTAUX	731 943.77 €	731 943.77 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet de réhabilitation du bar-restaurant « le Relais des Alpes » et de son logement associé au montant indiqué ci-dessus,
- approuve le plan de financement présenté,
- demande à la préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2025 une subvention de 90 000 € HT pour la réalisation de cette opération,
- dits que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune,
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

La secrétaire de séance,

Esther GIMAT



Le Maire,

Denis BLANQUET

